

AFFAIRE N° 24 - Construction de 5 classes économiques à la MONTAGNE RUISSEAU BLANC -
Approbation du marché - Autorisation de solliciter un emprunt de 2 300 000 F auprès
de la Caisse Centrale de Coopération Economiques.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 14 août 1974 avait lieu à la Mairie de Saint-Denis, l'appel d'offres relatif à la réalisation de 5 classes en surélévation à l'école de RUISSEAU BLANC. L'appel d'offres fut déclaré infructueux.

Après consultation d'entreprises, la S.R.E.M. a proposé de réaliser les travaux pour un montant de11 610 865 F
- Les honoraires d'architecte s'élèvent à..... 515 000 F
- Somme à valoir..... 74 135 F
soit.....:12 200 000 F

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention Fonds Scolaires.....5 500 000 F
- Emprunt C.C.C.E.....2 300 000 F
- Emprunt C.E.P.R.....4 400 000 F

12 200 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,
- d'une part, d'approuver le marché ;
- d'autre part, de m'autoriser à solliciter de la C.C.C.E. un emprunt de 2 300 000 F pour permettre la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x